



# Trophée Jean-Antoine FIORI 4<sup>ème</sup> Rallye d'

# ECCICA-SUAREDDA Vallée du Prunelli

16 et 17 Juin 2023



Règlements Particuliers



Moderne  
VHC  
VHRS  
VMRS





## *Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 1. ORGANISATION**

- 1.1. OFFICIELS*
- 1.2. ELIGIBILITE*
- 1.3. VERIFICATIONS*

### **ARTICLE 2. ASSURANCES**

### **ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES**

- 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS*
- 3.2. EQUIPAGES*
- 3.3. ORDRE DE DEPART*

### **ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

- 4.1. VOITURES AUTORISEES*
- 4.2. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES*
- 4.3. ASSISTANCE*
- 4.4. PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES*
- 4.5. ECHAPPEMENT*
- 4.6. CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE*
- 4.7. EXTINCTEURS*

### **ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

- 5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES*
- 5.2. PUBLICITE*

### **ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES**

- 6.1. DESCRIPTION*
- 6.2. RECONNAISSANCES*
- 6.3. CARNET DE CONTROLE*
- 6.4. CIRCULATION*

### **ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE**

- 7.1. DEPART*
- 7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES*
- 7.3. CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE*
- 7.4. CONTROLE DE REGROUPEMENT*
- 7.5. EPREUVES SPECIALES (ES)*
- 7.6. PARC FERME*

### **ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPELS**

### **ARTICLE 9. CLASSEMENT**

### **ARTICLE 10. PRIX - COUPES**

- 10.1. REMISE DES PRIX*

## PROGRAMME - HORAIRES

<b>Avant le rallye</b>		
Parution du règlement :	Dès l'obtention du Visa	
Ouverture des engagements :	Dès l'obtention du Visa	
Clôture des engagements :	05 Juin	
Parution du carnet d'itinéraire :	08 Juin	
Dates et heures des reconnaissances :	10 et 15 Juin	09h00 - 17h00
<b>Vendredi 16 Juin 2023 à Eccica-Suarella</b>		
Vérifications Administratives	de 17h30 à 22h30	PC Course
Vérifications Techniques	de 17h45 à 22h45	Place du Village
Heure de mise en place du parc de départ	A l'issue des vérifications Techniques	
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs	21h30	PC Course
Publication des équipages admis au départ	23h00	PC Course
Publication des heures et ordres de départ	23h00	PC Course
<b>Samedi 17 Juin 2023 à Eccica-Suarella</b>		
Départ du Rallye	8h00	Eccica-Suarella
Arrivée du Rallye	13h03	Eccica-Suarella
Réunion des Commissaires Sportifs	Selon planning	PC Course
Publication des résultats partiels <del>Etape 1</del>	14h00	PC Course
Publication des résultats partiels du Rallye	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent	PC Course
Vérification finale	14h30	Eccica-Suarella
Réunion des Commissaires Sportifs	Selon planning	PC Course
Publication des résultats du rallye	30 minutes après l'affichage des résultats provisoires	PC Course
<b>Podium</b>	5 min après l'arrivée du 1 <sup>er</sup> concurrent	
Remise des prix	Dès l'arrivée du dernier concurrent	Eccica-Suarella

*Ordre de départ des Rallyes VHC - Moderne - VHRS - VMRS*

*L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile* organise le rallye régional

## **ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI**

*les 16 et 17 Juin 2023*

en qualité d'organisateur administratif et technique

avec le soutien de la **Mairie de Eccica-Suarella**, la **Collectivité de Corse**, la **Communauté de Communes Celavo - Prunelli**, les **communes d'Eccica-Suarella, Ocana; Tolla, Bastelica**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 3/05/2023 sous le numéro 3/R/2023

### **Comité d'Organisation**

Président : Christian **LECA**

Membres :

Claude **BERTRAND**

Stéphanie **CACCAVELLI**

Félix **CASABIANCA**

Gisèle **CASABIANCA**

Albert **DELLA COLETTA**

Guy **FIORI**

Vincent **GIACOMO**

Gilbert **LEROYER**

Stéphanie **MANTESE**

Jean-Paul **MARCHINI**

Sébastien **MIGNOT**

Pierre **OGGIANO**

Jean-Paul **PEREZ**

André **VARALDO**

Secrétariat du Rallye

Adresse Postale

Téléphone :

E-mail

Web

Permanence du Rallye :

Tableau Officiel d’Affichage

**ASACC Tour de Corse**

Chemin Miniatojo  
Route de Mezzavia  
20090 AJACCIO.

BP 874

20192 Ajaccio Cedex 4

+33 (0)4 95 23 62 60

[tdc.asacc@orange.fr](mailto:tdc.asacc@orange.fr)

[www.asacc.fr](http://www.asacc.fr)

Mairie Eccica-Suarella

du Vendredi 16 Juin 9h00 à la fin du rallye

PC Course : Mairie Eccica-Suarella

[www.pksoft.fr](http://www.pksoft.fr)

Les organisateurs s’engagent à respecter l’ensemble de la réglementation applicable à l’événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

## 1.1P. OFFICIELS

### Collège des commissaires sportifs

Président :

Daniel **BALDASSARI**

Licence n° 5820

Membres :

Jean **RASORI**

Licence n° 2320

José **ANDREANI**

Licence n°

### Direction de Course

Directeur de Course :

Antoine **CASANOVA**

Licence n°

Adjoints à la Direction :

David **BERETTI**

Licence n° 20543

(Nouveau départ)

Laurent **FABRE**

Licence n° 49193

Directeur de Course Délégué ES 1 - 3

Noël **BASTIANAGGI**

Licence n° 2221

Directeur de Course Délégué ES 2 - 4

Cathy **BAILE**

### Délégués à la direction de course

Vérifications Adm/ Techniques :

Vincent **GIACOMO**

Licence n° 19783

Délégué Organisateur Technique :

Stéphanie **CACCAVELLI**

Licence n° 6471

Véhicule tricolore :

Véhicule damiers :

Licence n° 18278

### Commissaires techniques

Responsable :

Michel **RAMU**

Licence n° 2669

*des VHC/VHRS :*

Jean **CAMPANA**

Licence n° 4045

Christophe **OLIVIERI**

Licence n° 169602

**OLIVIERI**

Licence n°

Dominique **TURPIN**

Licence n°

**SPORTIMERS**

Dr. **DIACONO**

Licence n°

des Nouveaux Départs

Responsable des Classements :

Médecin Chef :

Médecin Chef :

Chargés des Relations Avec les Concurrents

Pierrette **RUBINI**

Licence n° 27884

Vincent **FATTACCIO**

Licence n° 8025

Licence n°

Licence n°

Chargés des Relations Avec les Concurrents VHC

Chargé de relations avec la presse

Jean-Pierre **LECA**

Licence n° 57809

Chargé des commissaires :

Félix **CASABIANCA**

Licence n° 5486

Chargé du matériel :

André **VARALDO**

Licence n° 254354

Jean Paul **PEREZ**

Gilbert **LEROYER**

Licence n° 18278

Chargé des liaisons radio sur les ES :

## 1.2P. ELIGIBILITE

L' ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI compte pour

La Coupe de France des Rallyes 2023 coefficient 3

Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile

Le Challenge interne ASACC Michel BRENNEUR

### Le Trophée Jean-Antoine FIORI

Il sera attribué à l'équipage qui aura réalisé le meilleur temps dans la dernière Epreuve Spéciale du Rallye : **ES**

### Trophée Jean-Antoine FIORI

Seul sont éligibles les concurrents participant avec des voitures 2 roues motrices des Groupes :

**F-RC3 / F-Rally Nat / F-RC4 / F-RC5**

## 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Elles auront lieu le Vendredi 16 Juin 2023 à Eccica-Suarella de 17h30 à 23h00

Les horaires de convocation sont consultables sur le site [www.pksoft.fr](http://www.pksoft.fr), [www.asacc.fr](http://www.asacc.fr) et [Sportimer.fr](http://Sportimer.fr) et par affichage au siège de l'ASACC

**1.3.1P.** Tout équipage participant à l'ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI doit se présenter au complet aux vérifications administratives le **Vendredi 16 Juin sur convocation à leur l'heure prévue**

### Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

L'original des licences (pilote et copilote)

L'original des permis de conduire (pilote et copilote)

L'original du passeport technique

L'original de la fiche d'homologation de la voiture.

**Les photocopies de ces documents, à l'exception de la fiche d'homologation, doivent être envoyées avec la demande d'engagement**

**1.3.3P.**L'équipage ou son représentant devra présenter **aux contrôles techniques** les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués.

Ils devront se présenter avec leurs fiches de **vérifications techniques préliminaires** dûment complétées

**Les Concurrents se présentant en retard aux vérifications, se verront infliger les amendes décrites au règlement standard FFSA.**

A l'issue des vérifications techniques, les voitures entreront en Parc fermé.

**1.3.12P.** Les vérifications finales seront effectuées : à **Eccica-Suarella**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA*

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer à l'ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI doit faire son inscription en ligne à partir du site : <https://engagement.ffsa.org> avant le Lundi 5 Juin

#### **ASACC Tour de Corse**

**Rallye ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI**

**BP 874**

**20192 Ajaccio Cedex 4**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum toutes épreuves confondues.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **380 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **380 € (x 2)**
- 

▪ Conditions particulières pour les licenciés ASACC

- avec la publicité facultative des organisateurs : **330 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **330 € (x 2)**

**+ 50 € pour la Géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)**

+ un chèque de caution de 300€

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents.

- a) de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote.
- b) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.
- c) de la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du passeport technique.
- d) de la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche homologation
- e) du montant des droits d'engagement

### **3.2P. EQUIPAGES**

*Conforme au règlement standard FFSA*

.

### **3.3. ORDRE DE DEPART**

*Conforme au règlement standard FFSA*

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **4.2. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA*

### **4.3. ASSISTANCE**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA*

L'assistance est autorisée à au **Stade Laurent Flori à Eccica-Suarella.**

Les concurrents pourront accéder aux emplacements dès le Vendredi 16 Juin 08h00 et jusqu'au Samedi 17 Juin 16h00



## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P. PUBLICITE

**5.2.1P.** Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :

soit autorisée par la réglementation FFSA et les règlements de la FIA,  
soit en conformité avec l'article 5.1.8. du présent règlement,  
ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes,  
n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition,  
soit conforme au plan d'identification FFSA lorsque celui-ci est applicable.

### 5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

L'ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI représente un parcours de 133.67km.

Il est divisé en 1 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.51. km.

Les épreuves spéciales sont :

Section 1	
ES 1 Carnevale - Cricheto 1	4.92 Km
ES 2 Ocana-Eccica 1	8.25 Km
Section 2	
ES 3 Carnevale - Cricheto 2	4.92 Km
Section 3	
ES 4 Ocana-Eccica 2	8.25 Km
Section 4	
ES 5 Carnevale - Cricheto 3	4.92 Km
ES 6 Trophée Jean-Antoine FIORI	8.25 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

**Samedi 10 Juin de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

**Jeudi 15 Juin de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

## 6.2. RECONNAISSANCES

*Conforme au règlement standard FFSA*

## 6.3P. CARNET DE CONTROLE

*Conforme au règlement standard FFSA*

## 6.4P. CIRCULATION

*Conforme au règlement standard FFSA*

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

**Les signes distinctifs des Commissaires sont :**

Directeur de course délégué	chasuble rouge
Chef de poste	chasuble orange souligné
Commissaire de route	chasuble orange
Commissaire de route radio	chasuble jaune inscriptions bleu
Chronométreurs	chasuble bleue
Personnel médical	chasuble blanche
Commissaires techniques	chasuble noire
Chargés des Relations avec les Concurrents	chasuble rouge avec inscriptions blanc
Presse	chasuble verte

## 7.1P. DEPART

**7.1.1P.** L'équipage peut entrer dans le parc fermé de départ 10 minutes avant son heure de départ.

**7.1.2P.** L'heure idéale de départ figurera sur le carnet de contrôle de chaque équipage.

**7.1.3P.** Tout arrivée tardive, imputable à l'équipage, au départ du rallye ou d'une étape ou secteur de liaison, sera pénalisée, **par le Directeur de course**, de 10 secondes par minute ou fraction de minute de retard. Un équipage se présentant au départ du rallye ou d'une étape avec un retard supérieur à 15 minutes ne sera pas autorisé à prendre le départ.

## 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

*Conforme au règlement standard FFSA*

## 7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

*Conforme au règlement standard FFSA*

## 7.4. CONTROLE DE REGROUPEMENT

*Conforme au règlement standard FFSA*

## 7.5P. EPREUVES SPECIALES (ES)

*Conforme au règlement standard FFSA*

## 7.6P. PARC FERME

*Conforme au règlement standard FFSA*

**7.6.1P.** Conditions générales : pendant le régime de parc fermé, il est interdit, sous peine de disqualification, de procéder à toute réparation ou ravitaillement. Dans les parcs fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est interdite. Toute infraction au régime du parc fermé entraînera une pénalité, **de la part des commissaires sportifs**, pouvant aller jusqu'à la disqualification.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

Réclamation : 700 € à l'ordre de l'ASA organisatrice : ASACC Tour de Corse  
Caution appel national : 3 300 € à l'ordre de la FFSA

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 10.1P. REMISE DES PRIX

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix à lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

#### Prix :

Il n'y aura pas de dotation.

#### Le Trophée Jean-Antoine FIORI

Il sera attribué à l'équipage qui aura réalisé le meilleur temps dans la dernière Epreuve Spéciale du Rallye : **ES**

#### Trophée Jean-Antoine FIORI

**Seul sont éligibles les concurrents participant avec des voitures 2 roues motrices des Groupes :  
F-RC3 / F-Rally Nat / F-RC4 / F-RC5**

#### Coupes :

1 Coupe aux 3 premiers du classement général

1 Coupe aux vainqueurs de chaque groupe

1 Coupe aux vainqueurs de chaque classe

1 Coupe des Dames

1 souvenir à tous les concurrents classés

1 Coupe des Commissaires

La remise des prix se déroulera le Samedi 17 Juin à **ECCICA-SUARELLA**

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.*

Tous les articles du règlement du rallye Moderne lui sont opposable sauf les précisions ci-après.

## ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI - VHC

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

*L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile* organise le Rallye régional

## ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI - VHC

*les 16 et 17 Juin 2023*

en qualité d'organisateur administratif et technique

avec le soutien de la **Mairie de Eccica-Suarella**, la **Collectivité de Corse**, la **Communauté de Communes Celavo - Prunelli**, les **communes d'Eccica-Suarella, Ocana ; Tolla, Bastelica**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 3/5/2023 sous le numéro 3/R/2023.

Commissaire Technique responsable

**Michel RAMU**

Licence n° 55043

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le **ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI - VHC** compte pour

La Coupe de France des Rallyes 2023 coefficient 2

Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile 2023

Le Challenge interne ASACC Michel BRENNEUR

### ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer à l'**ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI VHC** doit faire son inscription en ligne à partir du site : <https://engagement.ffsa.org> avant le Lundi 5 Juin 2023 ; les documents relatifs aux Pilotes et Co-pilotes et voitures devront parvenir au siège avant les vérifications

#### **ASACC Tour de Corse**

**Rallye ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI**

**BP 874**

**20192 Ajaccio Cedex 4**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **380 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **380 € (x 2)**

- Conditions particulières pour les licenciés ASACC
- avec la publicité facultative des organisateurs : **330 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **330 € (x 2)**

**+ 50 € pour la Géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)**

+ un chèque de caution de 300€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### **3.3P. ORDRE DE DEPART**

Conforme aux règles spécifiques VHC 2023

### **3.3. ORDRE DE DEPART**

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)

Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

Groupe 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

4.1P Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

GROUPE 1 - T - Tourisme

GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série

GROUPE 4/5 - GTS - Grand Tourisme Spécial / GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GROUPE N Production J

GROUPE A Tourisme J

GROUPE B J

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les voitures des périodes J sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France.

Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC.

Elles feront l'objet d'un classement distinct.

4.1.3P PNEUMATIQUES Les pneumatiques utilisés seront marqués E ou DOT par le manufacturier (la mise à jour du 7 avril 2017 de l'article 8.4.1 de l'Annexe K n'est pas applicable) Le retailage des pneumatiques est interdit. À tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera d'un minimum et deux maximums.

## 6.1P. DESCRIPTION

L'ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI représente un parcours de 133.67km.

Il est divisé en 1 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.51. km.

Les épreuves spéciales sont :

Section 1	
ES 1 Carnevale - Cricheto 1	4.92 Km
ES 2 Ocana-Eccica 1	8.25 Km
Section 2	
ES 3 Carnevale - Cricheto 2	4.92 Km
Section 3	
ES 4 Ocana-Eccica 2	8.25 Km
Section 4	
ES 5 Carnevale - Cricheto 3	4.92 Km
ES 6 Trophée Jean-Antoine FIORI	8.25 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

En cours de rallye un classement général toutes périodes confondues est autorisé.

A l'issue du rallye il sera établi :

Un classement général pour les périodes E à I (Groupes 1, 2, 3, 4/5).

Un classement général pour les périodes J (Groupes N VHC J, A VHC J, B VHC J (1982 - 1990)

Un classement pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 - 1981)

**Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH N (hors classic).**

## ARTICLE 10P. PRIX

*Conforme au règlement standard FFSA.*

**Prix :**

Il n'y aura pas de dotation.

**Coupes :**

1 Coupe au vainqueur

1 Coupe aux vainqueurs de chaque groupe

Un souvenir à tous les concurrents classés

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHRS

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC*  
Tous les articles du règlement du rallye Moderne et VHC lui sont opposable sauf les précisions ci-après.

## ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI - VHRS

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

*L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile* organise le rallye régional

## ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI - VHRS

*les 16 et 17 Juin 2023*

en qualité d'organisateur administratif et technique

avec le soutien de la **Mairie de Eccica-Suarella**, la **Collectivité de Corse**, la **Communauté de Communes Celavo - Prunelli**, les **communes d'Eccica-Suarella, Ocana ; Tolla, Bastelica**.

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue Corse du Sport Automobile** le 3 /5/2023 sous le numéro 3/R/2023 et par la **FFSA** sous le permis d'organiser numéro en date du / /2023.

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

L'**ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI - VHRS** compte pour :

Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile

Le Challenge interne ASACC Michel BRENNEUR

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les exæquos).
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.

1.3.4P. Un briefing oral sera organisé par le DC à la Mairie Eccica-Suarella de Eccica-Suarella et à cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement, aux équipages

### ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA.*

2.1P Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé,
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

## ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer à l'ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI - VHRS doit faire son inscription en ligne à partir du site : <https://engagement.ffsa.org> avant le Lundi 05 Juin 2023; les documents relatifs aux Pilotes et Co-pilotes et voitures devront parvenir au siège avant les vérifications

#### **ASACC Tour de Corse**

**Rallye ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI**

**BP 874**

**20192 Ajaccio Cedex 4**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**

sans la publicité facultative des organisateurs : **350 € (x 2)**

Conditions particulières pour les licenciés ASACC

avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**

sans la publicité facultative des organisateurs : **300 € (x 2)**

**+ 50 € pour la Géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)**

+ un chèque de caution de 300€

#### **3.1.1P. CONCURRENENTS ADMIS**

3.1.3P. Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

### **3.2P. EQUIPAGES**

3.2.1P. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

Licences admises (minimum) :

ICCR – Internationale Concurrent-Conducteur Régularité

NCCR - Nationale Concurrent-Conducteur Régularité

Titres de participation admis (minimum) :

TPNR(E) – National Régularité

TPRR(E) – Régional Régularité

Pour toute demande de Titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

### **3.3P. ORDRE DE DEPART**

3.3.1P. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.3P. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **4.1.P VOITURES AUTORISEES**

*Selon catégorie - voir règles spécifiques.*



L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la catégorie concernée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

L'utilisation de compteurs et d'autres équipements électroniques est autorisée

L'ajout de phares additionnels est autorisé. Ils doivent fonctionner à l'aide d'ampoules de la période d'origine et être strictement limités à un maximum de 4 phares par voiture. Leur allumage/extinction devra se faire dans le respect des règles fixées par le Code de la Route. Les ampoules type Xénon, LED ou HID sont interdites.

Un classement par type d'équipements autorisés sera prévu :

un classement sans aucun compteur ou instruments additionnels

un classement avec équipement électronique...

4.2P. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtement recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

## 6.1P. DESCRIPTION

L'ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI représente un parcours de 133.67km.

Il est divisé en 1 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.51. km.

Les épreuves spéciales sont :

Section 1	
ES 1 Carnevale - Cricheto 1	4.92 Km
ES 2 Ocana-Eccica 1	8.25 Km
Section 2	
ES 3 Carnevale - Cricheto 2	4.92 Km
Section 3	
ES 4 Ocana-Eccica 2	8.25 Km
Section 4	
ES 5 Carnevale - Cricheto 3	4.92 Km
ES 6 Trophée Jean-Antoine FIORI	8.25 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €

2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

**Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.**

## 7.6P. PARC FERME

Les Parcs sont sous le régime des Parcs Fermés.

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 30 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité les plaques d'immatriculation avant et arrière. Les parcs de regroupement et de fin d'étape ne sont pas obligatoirement sous le régime de parc fermé. L'organisateur devra préciser le régime des parcs de son épreuve dans son règlement particulier.

#### **ARTICLE 8P. RECLAMATION**

Aucune réclamation ne sera admise.

#### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

#### **ARTICLE 10P. COUPES**

*Conforme au règlement standard FFSA.*

Coupes :

1 Coupe au vainqueur

1 Coupe aux vainqueurs de chaque Moyenne

Un souvenir à tous les concurrents classés

# RALLYE MODERNE DE REGULARITE SPORTIVE (VMRS)

Ce règlement complète ou modifie le règlement standard des rallyes de régularité sportive

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC

Tous les articles du règlement du rallye Moderne, VHC et VHRS lui sont opposable sauf les précisions ci-après.

## ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI VMRS

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

*L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile* organise le Rallye régional

## ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI - VMRS

*les 16 et 17 Juin 2023*

en qualité d'organisateur administratif et technique

avec le soutien de la **Mairie de Eccica-Suarella**, la **Collectivité de Corse**, la **Communauté de Communes Celavo - Prunelli**, les **communes d'Eccica-Suarella, Ocana, Tolla, Bastelica**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le / /2023 sous le numéro /

### 1.2P. ELIGIBILITE

### 1.3P. VERIFICATIONS

1.3.1P. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

permis de conduire,

certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).

attestation d'assurance

vignette de contrôle technique

licences en cours de validité ou Titre de Participation.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

### ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard des rallyes et au règlement standard des rallyes de régularité sportive.*

Conforme au règlement standard des rallyes.

2.1P. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

En cas de sortie du parc fermé,

En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

### ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

#### 3.1.1P. CONCURRENTS ADMIS

3.1.3P. Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**

sans la publicité facultative des organisateurs : **350 € (x 2)**

Conditions particulières pour les licenciés ASACC

avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**

sans la publicité facultative des organisateurs : **300 € (x 2)**

**+ 50 € pour la Géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)**

+ un chèque de caution de 300€

### **3.2P. EQUIPAGES**

3.2.2P. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un copilote est de 16 ans.

3.2.3P. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un copilote doit être titulaire du permis de conduire. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

3.2.6P. Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.8P. Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les Commissaires Sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des zones de régularité.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de « zone casque ».

### **3.3P. ORDRE DE DEPART**

3.3.1P. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2P. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse).

3.3.3P. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

### **4.1P. VOITURES AUTORISEES**

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :

**LPRS** - voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, *construites après le 31 décembre 1996*.

**LTRS** - voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, *construites après le 31 décembre 1996*.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

L'organisateur est libre de décider de l'utilisation ou non de compteurs et d'autres équipements électroniques (à préciser dans le règlement particulier).

L'ajout de phares additionnels est autorisé et être strictement limité à un maximum de 4 (quatre) phares par voiture.

Leur allumage/extinction devra se faire dans le respect des règles fixées par le Code de la Route.

Les ampoules type Xénon, LED ou HID sont interdites.

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

Un classement par type d'équipements autorisés pourra être prévu, par exemple un classement sans aucun compteur ou instruments additionnels et un classement avec équipement électronique...

4.2P. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtement recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon) sont prohibées, y compris pour les chaussures.

### **4.1.3P PNEUMATIQUES**

Homologation route.

*Les pneumatiques utilisés seront marqués E ou DOT par le constructeur.*

Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre.

Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%.

*À tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera d'un minimum et deux maximums.*

Il pourra être ajouté une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale. Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre de la voiture.

*Le retailage des pneumatiques est interdit.*

## 6.1P. DESCRIPTION

L'ECCICA-SUARELLA 2023 - Trophée Jean-Antoine FIORI représente un parcours de 133.67km.

Il est divisé en 1 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.51. km.

Les épreuves spéciales sont :

Section 1	
ES 1 Carnevale - Cricheto 1	4.92 Km
ES 2 Ocana-Eccica 1	8.25 Km
Section 2	
ES 3 Carnevale - Cricheto 2	4.92 Km
Section 3	
ES 4 Ocana-Eccica 2	8.25 Km
Section 4	
ES 5 Carnevale - Cricheto 3	4.92 Km
ES 6 Trophée Jean-Antoine FIORI	8.25 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

".

## 6.4P. CIRCULATION

6.4.1P. Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

1ère infraction : une pénalité en espèces de 160 €

2ème infraction : une pénalité en temps de 5 min

3ème infraction : exclusion.

## 7.5P. ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes : une moyenne haute, une moyenne intermédiaire, une moyenne basse.

Le tableau des moyennes sera remis aux concurrents à l'issue des vérifications administratives, le jour du rallye.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €

2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Exemple :

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)

Temps idéal : 10mn.

a) Temps réalisé : 9 mn. 39 sec. = 21 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé : 10 mn. 31 sec. = 31 secondes de pénalité.

#### **7.5.4P. ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE**

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course. Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 30 minutes additionnées au plus mauvais temps du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité 7.5P. Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que le rallye de support

#### **7.5.16P. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE**

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

#### **7.6P PARC FERME**

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

#### **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS**

Aucune réclamation ne sera admise

#### **ARTICLE 9. CLASSEMENT**

A l'issue du rallye, il sera établi :

1 classement LTRS/LPRS confondus

#### **ARTICLE 10. COUPES**

Coupes :

1 Coupe au vainqueur

1 Coupe aux vainqueurs de chaque Moyenne

Un souvenir à tous les concurrents classés

# Annexe itinéraire



## ECCICA-SUARELLA 2023

### Trophée Jean-Antoine FIORI

Coupe de France des rallyes 2023 coef 2

ITINERAIRE et CONTROLES

Lever du soleil 05h52

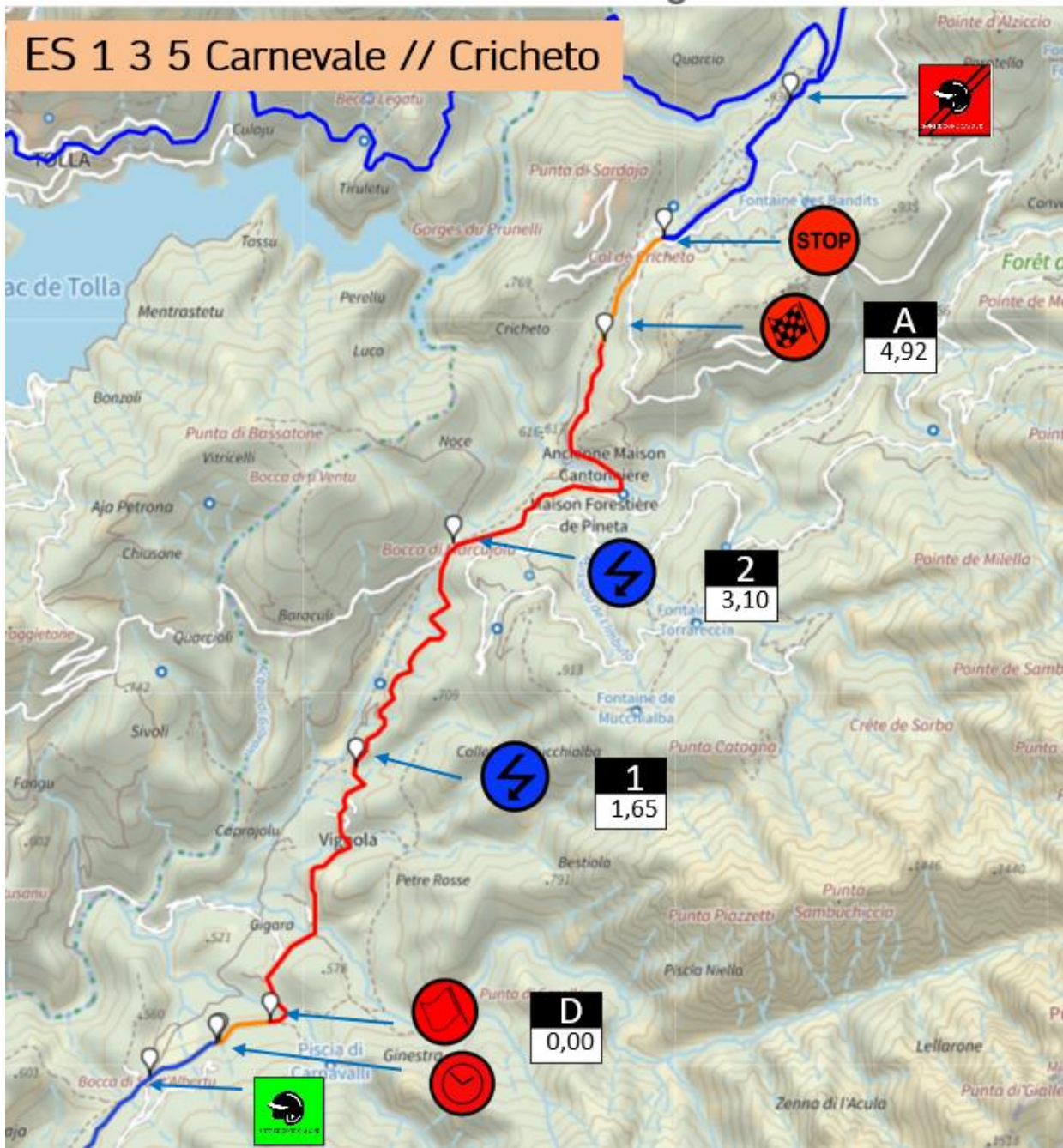


CH	Lieux	ES	Liaison	Total	Temps	1 <sup>ère</sup>
ES		Distance	Distance	DISTANCE	imparti	voiture
<i>Samedi 17 Juin 2023</i>						
CH 0	Départ du Rallye					
CH 0A	Sortie Parc Fermé Suarella		0,00	0,00		08:00
	Entrée Assistance		4,00	4,00	0:15	08:15
	Assistance A - Stade Eccica 15 min	0,00	4,00	4,00	0:15	
CH 0B	Sortie Assistance		0,00	0,00		08:30
CH 1	<i>Carnevale</i>		12,50	12,50	0:20	8:50
ES 1	<i>Carnevale - Cricheto 1</i>	4,92			0:03	8:53
CH 2	Ocana		14,02	18,94	0:25	09:18
ES 2	<i>Ocana - Eccica 1</i>	8,25			0:03	09:21
CH 2A	Entrée RGP		1,30	9,55	0:15	9:36
	Regroupement Suarella 30 min				0:30	
CH 2B	Sortie RGP		0,00	0,00		10:06
CH 2C	Entrée Assistance		4,00	4,00	0:15	10:21
	Assistance B - Stade Eccica 30 min	13,17	31,82	44,99	0:30	
CH 2D	Sortie Assistance		0,00	0,00		10:51
CH 3	<i>Carnevale</i>		12,50	12,50	0:20	11:11
ES 3	<i>Carnevale - Cricheto 2</i>	4,92			0:03	11:14
CH 3A	Entrée RGP		5,69	10,61	0:15	11:29
	Regroupement Bastelica 2h00				2:00	
CH 3B	Sortie RGP		0,00	0,00		13:29
CH 4	Ocana		16,58	16,58	0:25	13:54
ES 4	<i>Ocana - Eccica 2</i>	8,25			0:03	13:57
CH 4A	Entrée RGP		1,30	9,55	0:15	14:12
	Regroupement Suarella 15 min				0:15	
CH 4B	Sortie RGP		0,00	0,00		14:27
CH 4C	Entrée Assistance		4,00	4,00	0:15	14:42
	Assistance C - Stade Eccica 30 min	13,17	34,38	42,63	0:30	
CH 4D	Sortie Assistance		0,00	0,00		15:12
CH 5	<i>Carnevale</i>		12,50	12,50	0:20	15:32
ES 5	<i>Carnevale - Cricheto 3</i>	4,92			0:03	15:35
CH 6	Ocana		14,02	18,94	0:25	16:00
ES 6	<i>Trophée Jean-Antoine FIORI</i>	8,25			0:03	16:03
CH 6A	Entrée Parc Fermé Suarella		1,30	9,55	0:15	16:18
	Fin du Rallye	13,17	27,82	42,05		
Podium						
TOTAL Rallye		39,51	98,02	133,67		
Coucher du soleil 20h59						





# ES 1 3 & 5 Carnevale - Col de Cricheto 4.92km



# ES 2 4 & 6 Ocana - Eccica 8.25km

